

Point de vue

Protection des données personnelles et risque pénal : où allons-nous ?

■ Par Jérôme Deroulez, avocat au barreau de Paris, ancien magistrat

Quelles conséquences avec la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données en matière pénale? Plus de sanctions, de *compliance* ? Plus de CNIL ou de juge ? Encore beaucoup d'incertitudes si près de la date butoir. Aujourd'hui, l'effectivité du droit à la protection des données personnelles est garantie par des sanctions pénales prévues aux articles 226-16 et s. du Code pénal complétant le dispositif de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978.



L'application du nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) à partir du 25 mai 2018 va rebattre les cartes de ce dispositif complexe. En effet, en abrogeant la directive 95/46 dont la transposition avait déjà entraîné de nombreuses modifications de la loi de 1978, ce texte remet en cause plusieurs mécanismes existants. Ainsi, le RGPD consacre le principe clé d'*accountability* - obligation de prouver la conformité - et supprime formalités et déclarations préalables en les remplaçant par de nouvelles obligations (mise en œuvre d'études d'impact, notification des failles de sécurité, documentation, *data protection officer*, etc.).

Le règlement va impacter le droit pénal, même si les modifications restent difficiles à évaluer. Du fait d'un nombre important de renvoi au droit national et au vu des innovations apportées, le RGPD nécessite une adaptation législative partiellement anticipée par la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 et qui doit encore être complétée avant la date butoir de mai 2018.

Que va faire notre législateur ? Il a la mission délicate d'adapter le régime des sanctions applicables comme leur périmètre, au-delà des

sanctions administratives pouvant être prononcées par la CNIL, afin de déterminer notamment si un dispositif pénal doit sanctionner certains manquements visés par le RGPD. Les dispositions relatives au non accomplissement des formalités préalables devront aussi être modifiées voire remplacées ; *idem* les sanctions, prévues en cas de non-respect d'une injonction de cesser un

traitement ou de retrait d'autorisation prononcé par la CNIL, pourraient être amendées avec la refonte du dispositif général. La liste des délits visés aux articles 226-17-1 pourrait enfin être étoffée pour tenir compte des nouvelles prescriptions du règlement et renforcer l'obligation générale de sécurité des données. Ces futurs débats portent des enjeux importants pour préciser la portée du règlement et apprécier l'architecture globale des sanctions prévues.

Ainsi, les praticiens devront suivre les choix législatifs au vu du recours ou non à de nouvelles sanctions pénales et du rôle laissé au juge pénal vis-à-vis de la CNIL qui bénéficie de prérogatives renforcées et de nouvelles modalités de coopération avec ses homologues européens. La philosophie de ce règlement promet une forme de conformité dynamique, de façon proactive et anticipée. Quelle voie choisira le législateur ? Et comment se préparer en entreprise ?

À ce titre, la montée en puissance de la problématique « données personnelles » comme sa sensibilité, en matière de transferts internationaux de données ou d'obligations de KYC - *Know Your Customer* par exemple, milite en faveur de son intégration dans les programmes de compliance. Un tel réflexe sera de nature à prévenir et anticiper de façon globale le risque pénal, comme le risque de sanctions financières.

Cette semaine

- **Philippe Moncorps, de TF1 à De Gaulle Fleurance & Associés** (p2)
- **Acquisition de KissKissBankBank par La Banque Postale**, deux cabinets sur le deal (p3)
- **Rapprochement entre SES-imagotag et BOE Technology Group**, quatre cabinets sur le deal (p4)
- **Acquisition d'Eurosic par Gecina**, six cabinets sur le deal (p5)
- **Les directeurs juridiques, gestionnaires de la dépense juridique** (p6)

230

C'est le nombre de décisions rendues par l'Autorité de la concurrence en 2016, d'après son rapport annuel publié le 3 juin 2017.

Philippe Moncorps, de TF1 à De Gaulle Fleurance & Associés



De Gaulle Fleurance & Associés annonce l'arrivée de Philippe Moncorps, directeur juridique de l'information et des affaires judiciaires du groupe TF1.

Il vient contribuer au développement des activités liées aux secteurs des médias. « Il est toujours utile de savoir comment fonctionne une entreprise de l'intérieur. Je peux apporter cette vue directe et précise d'un groupe très diversifié », explique Philippe Moncorps. Il interviendra particu-

lièrement en matière de propriété intellectuelle, droit de la presse, droit et réglementation de la production audiovisuelle et cinématographique, et droits des technologies de l'information. « J'ai une connaissance approfondie des exigences pratiques et des préconisations directes des directions juridiques. Je travaille aussi en matière contractuelle en lien étroit avec les directions de l'information », complète le nouvel associé. **Philippe Moncorps** traitera aussi des questions liées aux droits commercial et pénal. Il a commencé sa carrière en tant qu'avocat chez Louis Bousquet et a ensuite pris la tête de la

direction des affaires judiciaires et réglementaires du groupe TF1 de 2006 à 2010. En 2011, il devient directeur juridique de l'information et des affaires judiciaires. Durant cette période, il a supervisé, entre autres, le traitement des précontentieux et contentieux des différentes antennes du groupe, et accompagné les négociations collectives avec les organisations syndicales représentant les artistes interprètes. Il a aussi eu la responsabilité du volet juridique de la stratégie de la direction de l'information de TF1 (passage en clair de LCI, regroupement des sites d'information du groupe, relations avec le CSA). ■

INFINITY AVOCAT, nouveau cabinet partenaire des établissements de crédit et des créanciers



Francis Bonnet des Tuves annonce la création d'INFINITY AVOCAT. Son ambition est de proposer aux établissements de crédit et aux créanciers sa double expérience acquise dans une banque et en cabinet afin d'offrir un service adapté et compétitif aux besoins spécifiques des services juridiques et contentieux des établisse-

ments bancaires. « Les banques sont très attachées au processus que l'on peut leur offrir. Les directions juridiques ont besoin d'avocats qui connaissent leurs besoins internes et leurs procédures », confirme-t-il. Ce nouveau cabinet défend les intérêts de banques françaises et étrangères dans le cadre de litiges portant sur la responsabilité bancaire, le recouvrement de créances et les voies d'exécution. « L'idée, avec INFINITY AVOCAT, est de faire un cabinet dédié aux établissements bancaires et au droit des créanciers », précise l'associé. **Francis Bonnet des Tuves** a commencé sa carrière au sein du service affaires spéciales du groupe Crédit Agricole puis a exercé en tant qu'avocat spécialiste du droit bancaire chez Ravet & Associés.

Bernard Cazeneuve fait son retour chez August Debouzy

Le cabinet August Debouzy annonce l'arrivée de l'ancien Premier ministre Bernard Cazeneuve, en qualité d'associé au sein du département contentieux - arbitrage - pénal des affaires. Il interviendra essentiellement sur les aspects de conformité et de conformité internationale. **Bernard Cazeneuve** apportera aussi sa connaissance des questions d'éthique des affaires, de gouvernance et d'obligations internes et internationales en matière de devoir de vigilance. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, il s'est engagé très tôt en politique tout en exerçant en parallèle une activité de juriste, notamment en tant que conseil chez August Debouzy de 2006 à 2007, où il y fait donc son retour.



DWF compte deux nouveaux associés



Le cabinet DWF annonce l'arrivée de deux nouveaux associés en contentieux et droit immobilier. **Florence Karila** intervient en contentieux général des affaires, plus particulièrement dans le cadre de contentieux commerciaux et de la construction, ainsi qu'en matière de responsabilité civile et profession-

nelle et de procédures collectives. Spécialisée en IP/IT, elle a développé une expertise dans la gestion des contentieux de marques et de contrefaçon pour le compte d'entreprises innovantes. Elle exerçait précédemment au sein de son propre cabinet. **Charles Koskas** intervient, pour des investisseurs et de groupes industriels et commerciaux français et étrangers, sur des opérations d'envergure d'acquisitions et de cessions d'immeubles et de portefeuilles immobiliers, ainsi que dans le cadre d'audits immobiliers et de gestion d'actifs. Il a par ailleurs développé une expertise en matière de baux commerciaux et de droit de la construction. Il exerçait auparavant chez Eversheds.



SLVF et Viguié Schmidt deviennent Viguié Schmidt & Associés

Les cabinets SLVF et Viguié Schmidt annoncent leur rapprochement et la création du cabinet Viguié Schmidt & Associés. Le nouveau cabinet compte une trentaine d'avocats dont 13 associés. Viguié Schmidt & Associés accompagne et défend ses clients en fusions-acquisitions, en droit boursier et des sociétés, en droit fiscal, en droit de la concurrence, et en contentieux des affaires y compris devant des instances de régulation, principalement l'AMF et l'Autorité de la concurrence. Ce rapprochement devrait aussi permettre de traiter des dossiers complexes impliquant des aspects contentieux et dans le domaine du M&A. ■

Acquisition de KissKissBankBank par La Banque Postale, deux cabinets sur le deal

La Banque Postale annonce l'acquisition de KissKissBankBank & Co, un des leaders européens du financement participatif. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de développement digital de La Banque Postale, qui souhaite élargir son offre de produits et services pour répondre aux attentes de ses clients ainsi qu'aux nouveaux usages bancaires. Depuis son lancement en 2009, KissKissBankBank & Co, dont la commu-

nauté atteint près de 1,3 million de membres, a permis de financer plus de 27 000 projets créatifs, associatifs et entrepreneuriaux.

De Pardieu Brocas Maffei conseillait La Banque Postale avec une équipe dirigée par **Guillaume Toutté**, associé, **Raphaëlle de Gabrielli**, **Thomas Forin** et **Pierre-Marie Gallo** en corporate ; **Philippe Rozec**, associé, et **Louise Thiébaud** en droit social ; **Jérôme Mas**,

counsel, en droit fiscal ; **Barbara Levy**, associée, et **Anaïs Bevilacqua** en propriété intellectuelle.

Orrick Rambaud Martel assistait KissKissBankBank & Co avec une équipe dirigée par **Saam Golshani**, associé, **Julien Bensaïd** et **Agnieszka Opalach** en corporate ; **Emmanuel Bénard**, associé, et **Chek-Lhy Luu** en droit social. ■

Cession d'actions d'Altran, deux cabinets sur le deal

Altran Technologies annonce la cession de blocs d'actions par placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels.

Le placement inclut des actions vendues par Altrafin Participations SAS (8,4 % du capital social pour 222 millions d'euros), filiale d'Apax Partners et Altamir, et par les actionnaires fondateurs d'Altran Technologies, soit au total 11,2 % du capital social d'Altran pour un montant total de 297 millions d'euros.

Brandford Griffith & Associés conseillait les actionnaires fondateurs d'Altran Technologies avec **Thibaut Cambuzat**, associé, **Jaswinder Brar** et **Julien Detis**.

Clifford Chance Paris assistait Altrafin sur la vente de ses actions avec **Alex Bafi**, **Aline Cardin** et **Gilles Lebreton**, associés, **Olivier Plessis** et **Ryan Bosch** ; **Jonathan Lewis**, associé, et **Nathaniel Merino** sur les aspects financiers de l'opération.

Acquisition de Dalenys par Natixis, sept cabinets sur le deal

Natixis annonce l'acquisition de 50,04% du capital de Dalenys, société proposant des solutions de paiements à destination des marchands et du e-commerce, auprès de la société Saint-Georges Finance et de Jean-Baptiste Descroix-Vernier, sur la base d'un prix de 9 euros par action. L'acquisition de Dalenys renforce la présence de Natixis dans les solutions de paiement à destination des e-commerçants, sur un marché en forte croissance représentant en Europe plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires collecté.

Bredin Prat conseillait Natixis avec **Patrick Dziewolski**, associé, **Thomas Priolet** et **Paul Nafilyan** en corporate ; **Marc Pittie**, associé, et **Karin-Amélie Jouvensal** en concurrence.

Strelia assistait aussi Natixis avec **Olivier Clevenbergh**, associé, **Thomas Pouppez**. EY Société d'avocats accompagnait

aussi Natixis avec **Matthieu Dautriat**, associé, et **Solal Blanc** sur la due diligence et les aspects fiscaux.

Duteil Avocats conseillait Saint-Georges Finance et Jean-Baptiste Decroix-Vernier avec **François Duteil**, **Edouard Eliard**, associés, **Charlotte Bergeon**. NautaDutilh assistait aussi les vendeurs avec **Nicolas de Crombrugge** et **Philippine de Wolf**, associés.

AyacheSalama assistait le management avec **David Ayache**, associé. Cohen & Gresser représentait aussi le management avec **Franck Le Mentec**, associé, en fiscal.

Cohen & Gresser conseillait Dalenys avec **Guillaume Seligmann** et **Muriel Goldberg-Darmon**, associés.

Négociations exclusives entre Le Tanneur & Cie et Tolomei Participations, deux cabinets sur le deal

Le Tanneur & Cie, groupe maroquinier, et son actionnaire majoritaire, Qatar Luxury Group - Fashion, sont entrés en négociations exclusives avec Tolomei Participations, l'un des leaders français de la maroquinerie, en vue d'une recapitalisation de Le Tanneur s'accompagnant d'une prise de contrôle majoritaire par Tolomei. Ce projet de recapitalisation et de développement consisterait en trois principales opérations : une augmentation de capital en numéraire de 10,8 millions d'euros qui serait réservée à Tolomei, à l'issue de laquelle Tolomei deviendrait actionnaire à 50,2%, suivie d'une offre publique d'achat obligatoire simplifiée initiée par Tolomei, puis une augmentation de capital supplémentaire avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 2,5 millions d'euros, à laquelle QLG ne souscrirait pas. Degroux Brugère conseillait Tolomei Participations avec **Augustin Fleytoux**, associé, et **Cannelle Magdane**.

Baker McKenzie représentait Qatar Luxury Group avec **Eric Lasry** et **François Xavier-Naïme**, associés, et **Giuliano Lastrucci** en corporate ; **Jérémy Paubel**, associé, en droit social. ■

Rapprochement entre SES-imagotag et BOE Technology Group, quatre cabinets sur le deal

SES-imagotag, spécialiste des solutions digitales pour le commerce physique et leader mondial des étiquettes intelligentes, a annoncé son projet de rapprochement avec BOE Technology Group, acteur mondial dans les écrans semi-conducteurs et les objets connectés, pour renforcer son leadership technologique et industriel mondial. Les principaux actionnaires de SES-imagotag sont entrés en négociations exclusives avec le groupe BOE Technology Group en vue de la cession de participations totalisant 55 % du capital au prix de 30 euros par titre, valorisant ainsi le capital de la société à environ 410 millions d'euros. Cette acquisition serait réalisée par l'intermédiaire d'une société constituée pour

les besoins de l'opération. L'équipe managériale de SES-imagotag y réinvestirait aux côtés de BOE Technology Group et aurait une participation minoritaire dans ce véhicule. En cas de réalisation de l'acquisition, le véhicule d'acquisition déposerait une offre publique d'achat obligatoire simplifiée au même prix de 30 euros par titre.

White & Case conseillait SES-imagotag avec **Hugues Mathez** et **Nathalie Negre-Eveillard**, associés, **Léo Catafau-Castellet** et **Louis Feuillée** ; **Alexandre Jaurett**, associé, **Céline Martinez** en droit social ; **Yann Utzschneider**, associé, **Jérôme Schall** et **Emily Xueref-Poviac** en droit de la concurrence.

Dentons assistait BOE Technology

Group avec **Didier Fornoni**, associé, **Deborah Gelblat**, **Paul Sautier** et **Hugo Casasnovas** en corporate ; **Emmanuelle van den Broucke**, associée, en droit de la concurrence ; **Katell Deniel-Allioux**, associée, **Marie-Christine Le** en droit social ; **Clément Monnet**, conseil, et **Fanny Leger** en droit de la propriété intellectuelle.

Bompont représentait les actionnaires de SES-imagotag, Chequers Capital et Pechel Industries avec **Dominique Bompont**, associé et **Marie-Sarah Dib**. Jeausserand-Audouard assistait le management de SES-imagotag avec **Alexandre Dejardin**, associé. ■

Levée de fonds de Kalray, trois cabinets sur le deal

L'entreprise grenobloise Kalray, spécialiste des microprocesseurs de forte capacité de calcul avec une faible consommation, annonce avoir levé 23,6 millions d'euros auprès du groupe Safran et du fonds d'investissement asiatique Pengpai afin d'accélérer le déploiement de ses produits. L'accord permet aux deux nouveaux actionnaires de rejoindre les actionnaires historiques, ACE Management, CEA Investissement, EUREKAP! et Inocap Gestion. Grâce à ce nouveau tour de table, Kalray espère pouvoir accélérer la commercialisation de sa gamme de produits actuels et financer le développement de sa nouvelle génération de microprocesseurs.

Jones Day conseillait Kalray avec **Charles Gavoty**, associé, **Alexandre Wibaux** et **Patricia Jimeno**.

Clifford Chance accompagnait Pengpai France avec **Laurent Schoenstein**, associé, et **Isaure Sander**.

Brunswick assistait Safran Corporate Ventures avec **Philippe Beauregard**, associé, et **Faustine Paoluzzo**.

Augmentation de capital d'Europcar, deux cabinets sur le deal

Europcar Groupe annonce son augmentation de capital par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés français et internationaux, effectuée par construction accélérée d'un livre d'ordres. Europcar Groupe a placé 14 612 460 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 12 euros, prime d'émission incluse, pour un montant total de 175 349 520 euros, représentant

environ 10 % du nombre d'actions ordinaires d'Europcar Groupe existantes avant l'augmentation de capital. L'augmentation de capital a été dirigée par Goldman Sachs International et Société Générale Corporate & Investment Banking en qualité de coordinateurs globaux, chefs de file et teneurs de livres associés.

Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP conseillait Europcar Groupe avec **Marie-Laurence Tibi** et **John Brinitzer**, associés, **Jeanne Theuret**, **Amir Nezar** et **Antoine Dufrane** ; **Anne-Sophie Coustel**, associée, et **Cécile Mariotti** en droit fiscal.

White & Case assistait les banques avec **Thomas Le Vert** et **Séverin Robillard**, associés, **Tatiana Uskova** et **Isabelle Touré-Farah**, en marché de capitaux ; **Colin Chang**, associé, et **Max Turner**, conseil, en droit américain ; **Alexandre Ippolito**, associé, et **Charline Schmit** en droit fiscal.

Levée de fonds de Snips, trois cabinets sur le deal

La start-up Snips annonce avoir réalisé une levée de fonds de 12 millions d'euros. Les investisseurs sont MAIF Ventures, Korelya (le fonds lancé par Fleur Pellerin), Bpifrance, ainsi que des investisseurs historiques comme ENIAC Ventures. Ce financement lui permettra de développer son nouveau produit, une plate-forme vocale de type « *private by design* ».

Dentons conseillait Snips avec **Pascal Chadenet**, associé, **Andras Haragovitch** et **Cécile Bayle**, conseils, **Margaux Fontan** et **Alexis Carlevan**.

Gide Loyrette Nouel assistait Korelya Capital avec **Pierre Karpik**, associé, et **Pauline Chau**.

Luchtenberg Avocats conseillait Bpifrance avec **Jérémy Swiecznik**, associé, et **William Bonnin**. ■

Acquisition d'Eurosic par Gecina, six cabinets sur le deal

La foncière Gecina annonce le rachat pour 3 milliards d'euros de l'ensemble des titres d'Eurosic. Elle devient ainsi le quatrième propriétaire immobilier européen à la tête d'un portefeuille de 19,3 milliards d'euros. L'opération comprend l'acquisition par Gecina des actions et obligations convertibles d'Eurosic auprès des principaux actionnaires d'Eurosic, pour un total de près de 94,8% du capital social d'Eurosic, au titre d'accords fermes signés de vente de blocs de titres et d'engagements d'apport de titres à l'offre publique obligatoire qui sera initiée une fois que les blocs auront été acquis. Cleary Gottlieb conseillait Gecina avec

Pierre-Yves Chabert, associé, et **Eole Rapone** en droit des sociétés ; **Valérie Lemaitre**, associée, **Clotilde Wetzer**, **Pauline Chadenet**, **Mehdi Bouzekri** et **Hugues Tabardel** en financement ; **François-Charles Laprévotte**, associé, et **Céline Verney** en antitrust ; **Anne-Sophie Coustel**, associée, **Cécile Mariotti** et **Sarah Rahmoun** sur les aspects fiscaux. BDGS Associés conseillait le groupe Crédit Agricole Assurances, actionnaire de référence de Gecina et d'Eurosic avec **Youssef Djehane**, associé, et **François Baylion**.

Darros Villey Maillot Brochier accompagnait Eurosic avec **Marcus Billam**, **Hugo**

Diener et **Jean-Baptiste de Martigny**, associés, **Cécile de Narp**, **Alexandre Durand** en corporate ; **Vincent Agulhon**, associé, en fiscal.

De Pardieu Brocas Maffei assistait Batipart, actionnaire d'Eurosic, avec **Nicolas Favre**, associé, **Sébastien Sayn-Urpar**, **Paul Delpech** et **Meriem Semrani** en corporate ; **Alexandre Blestel**, associé, pour les aspects fiscaux.

Gide conseillait Debiopharm Holding, actionnaire d'Eurosic, avec **Antoine Tézenas du Montcel**, associé, et **Anne Chiappa**. Simmons & Simmons conseillait Covéa avec **Thierry Gontard**, associé, et **Nicolas Fournier**, counsel. ■

Introduction en bourse d'ALD, deux cabinets sur le deal

ALD, filiale de la Société Générale, annonce son introduction en bourse sur le marché Euronext. Il s'agit de l'introduction en bourse la plus importante à Paris depuis 2015. Elle a été réalisée par cession par Société Générale d'actions existantes d'ALD représentant environ 20 % du capital social d'ALD pour un montant total d'1,156 milliard d'euros. L'offre comprend une offre publique en France et un placement privé international auprès d'investisseurs institutionnels dans certains pays. ALD est la plus importante société de location longue durée et gestion de flotte automobile en Europe, et la troisième au niveau mondial. Elle gère environ 1,4 million de véhicules dans 41 pays au 31 décembre 2016, avec une forte présence en Europe, en Asie et en Amérique Latine.

Clifford Chance Paris conseillait la Société Générale et ALD avec **Aline Cardin** et **Alex Bafi**, associés, **Olivier Plessis**, **Ryan Bosch**, **Lou Bernard** et **Clément Delaruelle**.

Allen & Overy assistait le syndicat bancaire avec **Olivier Thébault**, counsel, et **Eric Loubet** en fusions-acquisitions ; **Diana Billik**, associée, et **Karin Braverman** sur les aspects US ; **Mathieu Vignon**, associé, et **Florian Louvet** sur les aspects fiscaux.

Acquisition du 13^e navire de la flotte de Corsica Ferries auprès de Tallink, quatre cabinets sur le deal

L'opérateur Corsica Ferries annonce l'inauguration de son nouveau navire, le « Pascal Lota » acquis auprès du groupe estonien Tallink. La mise en service du ferry permettra à Corsica Ferries d'accélérer le développement de son activité. Le « Pascal Lota » financé par un crédit hypothécaire puis

refinancé par le biais d'un crédit-bail français mis en place par la Société Générale, pour un montant d'un peu plus de 91 millions d'euros, constitue le 13^{ème} et plus grand navire de la flotte de l'armateur. Il permet à Corsica Ferries d'élargir son offre globale de 7 %, en ajoutant 533 traversées annuelles aux plus de 7 600 actuelles. Grâce à ce navire, l'opérateur historique Corse estime pouvoir à terme transporter 400 000 passagers supplémentaires et franchir le cap des 4 millions de clients d'ici 2020. Stephenson Harwood conseillait Corsica Ferries avec **Alain Gautron**, associé, en banque et financement ; **Stéphane Salou**, associé, en droit fiscal ; **Thibault Mercier**, **Romain Farnoux** et **Ezio Dal Maso** sur les aspects de droit italien.

White & Case assistait la Société Générale avec **Victoria Westcott**, associée, **Florent Rigaud** et **Charlène Ntsiba**.

Sorainen conseillait Tallink avec **Kaupo Lepasepp**, associé, et **Cathrin Torop**. Pelagias, Christodoulou, Vrachas LLC accompagnait aussi Tallink avec **Alexandra Pelagias**, associée, et **Loukia Avraamidou**.

Levées de fonds de Les Villas de Porto-Vecchio, deux cabinets sur le deal

La société Les Villas de Porto-Vecchio annonce avoir bouclé une levée de fonds réalisée auprès de Vatel Capital. Cette opération a permis l'acquisition d'un ensemble de résidences de tourisme**** dans le cadre exceptionnel du golfe de Porto-Vecchio et le développement d'une offre de résidences de tourisme de premier plan en Corse du sud.

Bird & Bird conseillait la société Les Villas de Porto-Vecchio avec **David Malcoiffe**, associé, **Lionel Berthelet**, counsel, et **Pierre Guigue**.

Albers & Albert assistait Vatel Capital avec **Suzanne Decobecq**, associée, et **Franck de Peyronnet**. ■

Les directeurs juridiques, gestionnaires de la dépense juridique

La septième édition de la Journée du management juridique, organisée par le Village de la Justice le 27 juin, a été l'occasion de donner des conseils aux directeurs juridiques présents pour gérer au mieux le budget de leur département.

Malgré des risques juridiques de plus en plus accrus, les directions générales exigent des directeurs juridiques qu'ils s'impliquent dans les dépenses de l'entreprise. De fait, ces dix dernières années, les contraintes budgétaires et la nécessaire compétitivité ont amené les juristes à collaborer à une dynamique de gestion. « On nous demande de plus en plus de regarder la dépense juridique. Elle fait même partie de nos objectifs personnels », confirme Catherine Maguire-Vielle, vice-président, assistant general counsel costumer & market de Carlson Wagonlit Travel.

Identifier les centres de coûts

Néanmoins, avant de gérer son budget, il faut connaître l'ensemble de ses coûts. Or, très peu de directeurs juridiques ont une connaissance précise de leurs coûts et sont capables d'assurer un véritable pilotage. Il est toujours difficile, dans les grands groupes particulièrement, d'identifier les coûts des cabinets d'avocats, par exemple. « Le pilotage est possible à condition d'avoir l'information. Aucune dépense juridique externe ne doit être faite sans l'aval de la direction juridique », recommande Pierre Charreton, ancien directeur juridique, aujourd'hui dirigeant de Pierre Charreton Conseil.

Les directeurs juridiques rencontrent aussi le problème des frontières de la dépense. En effet, la compliance et même les juristes ne sont pas toujours rattachés à la direction juridique ; ils peuvent dépendre des ressources humaines ou bien encore de la direction des affaires financières. « Il faut vraiment savoir sur quel périmètre précis les coûts vont être mesurés », insiste Pierre Charreton. Lorsqu'il était directeur juridique d'Areva, en 2009, ce dernier a d'ailleurs rapidement

demandé un diagnostic financier de son département. Dix mois ont été nécessaires pour se déplacer dans chaque filiale et rechercher les coûts des juristes en interne et en externe. En menant un pilotage des coûts, les dépenses externes sont passées à 33 % contre 66 % auparavant. Chez Wagonlit Travel, Catherine Maguire-Vielle a mis en place un *sharepoint* pour que tous les juristes puissent notifier chaque dépense liée à un dossier. Elle fait aussi un point mensuel avec son équipe et le directeur des affaires financières afin de vérifier chaque euro dépensé. « Devoir gérer nos dépenses a été un véritable défi. Chaque direction juridique est différente. Il est important que chacune définisse son propre tableau de bord », développe-t-elle. Chaque entreprise a besoin, en effet, de trouver les indicateurs de performances les plus appropriés.

Économiser grâce aux algorithmes

Et compte tenu de la dimension stratégique dans la manière de décliner le droit, il s'avère pertinent de disposer d'indicateurs de performances qui parlent aux non-juristes, ou qui sont liés à la relation client par exemple. En cela, les *legaltech* vont pouvoir être d'une aide précieuse. « Ce type d'outil va faire gagner du temps. Le travail du juriste n'est pas pour autant affecté ou annihilé. Il faut aujourd'hui massivement investir sur les *legaltech* », martèle Pierre Charreton, convaincu. Les directeurs juridiques vont pouvoir utiliser ces dernières pour mieux appréhender le coût d'un risque judiciaire. « On commence par définir un contentieux puis prendre en compte pour prendre sa décision », développe Jacques Lévy-Véhel, co-fondateur de Case Law Analytics, qui propose des services de quantification du

risque judiciaire. L'approche de cette *legaltech* en particulier s'applique aux contentieux attraités aux ressources humaines, à la rupture brutale des relations commerciales, à la concurrence déloyale et aux baux commerciaux.

Privilégier les compétences internes

Toutes les directions juridiques ne s'inscrivent pas encore dans cette logique, mais quelques bonnes pratiques doivent, *a minima*, être respectées : des factures 100 % dématérialisées, une centralisation des documents, un portail collaboratif d'échanges internes et externes, ainsi qu'un fichier Excel de suivis des honoraires et des frais.

Dans une fonction juridique, tous les éléments sont interconnectés. Le pilotage des coûts est donc celui des ressources et des expertises. Ainsi, il est essentiel de disposer de compétences internes d'un haut niveau pouvant se différencier de celles d'avocats. Pour le fondateur de Charreton Conseils, il ne fait aucun doute que « nous allons de plus en plus vers une logique de panel d'avocats, ce qui permet d'envoyer un message très clair en interne sur l'utilisation même de l'avocat. Les avocats doivent rester en concurrence ». Le fonctionnement de la direction juridique de Wagonlit Travel en est un bon exemple. Le département dispose d'un panel de « *law firms friendly* » à qui il fait appel en priorité par le biais d'appels d'offres. « Le temps où les juristes ne négociaient pas les honoraires est révolu », confirme Pierre Charreton. Et les offres de plus en plus innovantes des avocats témoignent du début d'une prise de conscience en ce sens. ■

CETTE SEMAINE ...

Initiatives

Concours du fonds de dotation Delsol Avocats

Le cabinet Delsol Avocats lance un appel à projets pour sélectionner les bénéficiaires des prix de son fonds de dotation, qui s'élèveront cette année à 30 000 euros au total. En partenariat avec le Forum national des associations et des fondations depuis 2010, ce concours vise à récompenser des lauréats qui sauront se démarquer à la fois par leur caractère altruiste et par l'approche entrepreneuriale de leur développement. Il s'agit pour le fonds de récompenser des projets qui ont pour objectif l'amélioration et l'épanouissement matériel, intellectuel ou moral des personnes et de leur environnement et tout particulièrement ceux favorisant la dignité personnelle. Trois lauréats seront désignés par le jury lors de la remise des prix le 18 octobre prochain. Les dossiers de candidatures peuvent être déposés jusqu'au 18 septembre auprès du cabinet Delsol Avocats.

Informations : fondsdotation@delsolavocats.com

Dentons remporte cinq récompenses aux Europe Women in Business Law Awards

Le cabinet Dentons a remporté cinq récompenses lors de la septième édition des Europe Women in Business Law Awards organisée par Euromoney Legal Media Group le 20 juin dernier. Isabelle Leroux, senior counsel au sein du groupe propriété intellectuelle et technologie, a remporté le prix « Best in trademark ». Le cabinet a, quant à lui, remporté le prix « Best international mentoring program » pour la deuxième année consécutive pour son programme de développement professionnel dans la région EMEA (programme fondé sur le mentorat des avocats les plus prometteurs, associés à des avocats seniors). La firme a également reçu le prix « Best international firm for minority women lawyers » pour son engagement en faveur de l'intégration de femmes avocats issues de la diversité, notamment de la communauté LGBT. Enfin, pour la deuxième année

consécutive, Dentons a été reconnu comme cabinet leader en République Tchèque et au Kazakhstan, recevant les prix « Best in the Czech Republic » et « Best in Kazakhstan ».

Informations : www.dentons.com/fr

Lancement de U.Start

Le cabinet Granrut lance U.Start, une solution dédiée aux start-ups et entreprises innovantes afin de les accompagner à chaque étape clé de leur développement, de la création à l'IPO. L'objectif est d'offrir à ces entreprises et à leurs dirigeants un accompagnement juridique global, transverse et à forte valeur ajoutée dispensé par des avocats disposant d'une parfaite connaissance de l'écosystème start-up. L'ambition de U.Start est d'accélérer la croissance de ces entreprises en favorisant les échanges avec leur écosystème. Pour ce faire, des workshops en libre accès seront organisés à intervalles réguliers par les équipes de Granrut afin de permettre aux entreprises et entrepreneurs intéressés d'échanger et de confronter leurs retours d'expérience.

Informations : www.granrut.com

Évènement

HFW fête ses 40 ans de présence à Paris

40 ans se sont écoulés depuis l'ouverture du bureau parisien du cabinet d'avocats HFW (Holman Fenwick Willan). Initialement dédié au shipping et au droit des assurances, HFW Paris est aujourd'hui également spécialisé et reconnu dans les secteurs de l'aviation, de l'énergie, du négoce international et du risque industriel. Ce bureau est devenu l'un des piliers de la firme, qui compte plus de 450 avocats dans le monde, en Europe, au Moyen-Orient, en Asie, en Australie et sur le continent américain. Le bureau de Paris compte aujourd'hui une soixantaine de personnes, dont près de 40 avocats, et entend poursuivre son développement en s'appuyant sur les compétences juridiques transversales de ses avocats : contentieux / arbitrage, corporate / M&A, droit bancaire et

financier (financements d'actifs, financements d'acquisition, financements de projets, crédit export), restructurations de groupes.

2017 marque également la modernisation du nom du cabinet qui devient « HFW », après avoir été pendant plus de 100 ans « Holman Fenwick & Willan » puis « Holman Fenwick Willan », ainsi que de son identité visuelle.

Informations : www.hfw.com/Paris

À lire

Enquête de Fidal et d'Amplitude sur les attentes des entreprises en matière de réforme du code du travail

Le cabinet d'avocats d'affaires Fidal et Amplitude, cabinet de conseil en management des Hommes, publie les résultats de leur enquête « Réforme du droit du travail : les vraies attentes des dirigeants d'entreprise ». Réalisée auprès d'environ 200 décideurs, issus entre autres des directions générales, DRH et DAF, cette enquête prend le pouls des entreprises françaises de tous secteurs et toutes tailles afin de déterminer si leurs attentes coïncident avec les projets souhaités par le nouveau Président et le gouvernement. L'analyse de l'enquête permet de tirer plusieurs enseignements : le futur gouvernement devra, en priorité, sécuriser la rupture du contrat de travail et simplifier la représentation du personnel, la majorité des récentes réformes mériterait d'être partiellement revue, les récentes réformes ne sont pas toutes considérées comme positives par les entreprises. Enfin, les récentes réformes sont globalement jugées difficiles à mettre en œuvre.

Informations : www.fidal-avocats-leblog.com



Comment faire évoluer votre dispositif d'évaluation de vos collaborateurs ?

Une fiche pratique d'Annette Denis, consultante, pour Jurimangement

À lire sur www.lja.fr

Abonnement annuel (TVA : 2,10 %)

Entreprise : 1310 € HT
Cabinet d'avocats < 10 : 1310 € HT
Cabinet d'avocats entre 10 à 49 : 1479 € HT
Cabinet d'avocats 50 et plus : 1785 € HT

Tarif étranger : pour tout envoi hors de France métropolitaine, une majoration est prévue sur le prix HT de 10 % pour l'Union Européenne et les Dom-Tom et de 20 % pour les autres pays.

La LJA, c'est aussi le LA Mag tous les 2 mois, www.lja.fr et des archives en ligne

LA LETTRE DES JURISTES D'AFFAIRES • Editeur : Juristes d'Affaires et Décideurs SNC • Une filiale de INFO/JM • Siège social : 137, quai de Valmy 75010 Paris • RCS Paris : 823 067 483 • Président, Directeur de la publication : François Grandidier • Directeur de publication associé et directeur des rédactions : Jacques Berlioz • Coordinatrice et journaliste : Delphine Iweins • Maquette : Prépresse INFO6TM • Responsable graphique : Raphaël Perrot • Publicité : Sylviane Le Métayer (01 81 69 80 69) • Marketing, ventes et diffusion : INFO6TM - Responsable : Céline Dufour (01 81 69 80 16) • Chef de marché : Christine Baudet (01 81 69 80 03) • Service client : 01 40 05 23 15 • Ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 - abonnements@info6tm.com • INFO6TM - Service Abonnements - 23, rue Dupont-des-Loges - 57000 METZ • Commission paritaire : 0422 T 87011 • Dépôt légal : à parution Imprimé par Socosprint 36, route d'Archettes - 88000 Épinal. Toute reproduction, même partielle, est interdite.

